Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le 10/12/2020
ID : 039-200045706-20201201-DEL_2020_11-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION EPCC TERRE DE LOUIS PASTEUR
Réunion du : 01 décembre 2020
Délibération n°2020-11
Rapporteur René MOLIN

Présents : 14		**Votants : 17**
POUR : 17	**CONTRE : 0**	**ABSTENTION : 0**

Séance présidée par: M. René MOLIN
Sont présents : Mme BARTHOULOT, Mme BUGADA, Mme CRETIN–MAITENAZ, Mme DEPIERRE, Mme GALLOT, M. LECOQ, M. PERNOT, Mme SIMON,

Sont en visioconférence : J.P LEFEVRE, M. FICHERE, M.GAGNOUX, M. SCHWARZ, M. PECHINOT,

Sont excusés : Mme ALBERT MORETTI, M. BAHI, M. BONNET, Mme BOURGEOIS, M. CHANET, Mme COSSART, M. THOMAS,

Présents sans voix délibérative : Mme MOREL, M. PEYRET (pour M. MAUBLANC), M. RAICHVARG, M. RIGOLET (pour M. CHANET) , M.VIDAL,
En visioconférence sans voix délibérative : Mme BAUDEMENT-SIRUGUE (pour M. THOMAS), M.BRUNIAUX, M.KARIM (pour Mme ALBERT-MORETTI),
Excusés sans voix délibérative : M. MAUBLANC

Donnent pouvoir : M.BONNET à Mme DEPIERRE, M. CHANET à M. LEFEVRE, Mme COSSART à M. SCHWARZ,

Le quorum fixé à 12 est atteint.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 28 février 2020

M. le Président de l'EPCC Terre de Louis Pasteur, demande aux membres du conseil d'administration s'il y a des remarques à formuler sur le compte-rendu du dernier conseil d'administration qui s'est tenu le 28 février 2020
Mme BARTHOULOT fait remarquer qu'il n'est pas fait mention de ses remarques au sujet du temps de travail des agents de l'EPCC. Elle aimerait que soit étudiée la possibilité de passer à temps plein les 5 agents dont le contrat est à temps partiel (60 ou 80%).
M.SCHWARZ fait remarquer que sa présence n'est pas mentionnée dans la liste des présents.
Ces oublis ont été corrigés dans le compte rendu en annexe.

DELIBERATION N° 2020-11 du 01 décembre 2020

À l 'unanimité, le compte-rendu du Conseil d'administration du 28 février 2020 est approuvé.

Délibération n° **2020-11 du 01 décembre 2020**	**Le Président René MOLIN**

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le 10/12/2020
ID : 039-200045706-20201201-DEL_2020_11-DE

Annexe : compte rendu du CA du 28 fevrier 2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION EPCC TERRE DE LOUIS PASTEUR
Compte-rendu du CA du 28 février 2020
Rapporteur René MOLIN

Présents : 12 puis 11 à partir de 15h Votants : 13 puis 12 à partir de 15h

Séance présidée par: M. René MOLIN

Sont présents : Mme BARTHOULOT, M. BRUNIAUX, Mme COSSART, Mme CRETIN–MAITENAZ, M. FICHERE, M. FRANCONY, M. GAGNOUX, Mme GALLOT, M. LEFEVRE, M. MOLIN, M. SCHWARTZ, Mme SIMON, Mme VUILLEMIN ;

Sont excusés : Mme ALEXANDRE-BAILLY, M.AMIENS, M. BAHI, M.BONNIN, Mme BOURGEOIS, M. CHANET, M. MARIE, Mme PELISSARD, M.PERNOT,

Donnent pouvoir : M.PERNOT à M.MOLIN, M.LEFEVRE à M. GAGNOUX

Présents sans voix délibérative : Mme LEROI, M. MAUBLANC, Mme MOREL, M. SALZI, M.VIDAL,
Excusés sans voix délibérative : M. ACCARY, M KARIM, M . RAICHVARG

Le quorum fixé à 12 est atteint.

M. le Président ouvre l'assemblée à 13h30 et présente les pouvoirs.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 NOV 2019 (Délibération n°2020-01)

M. le. Président de l'EPCC Terre de Louis Pasteur, demande aux membres du Conseil d'administration s'il y a des remarques à formuler sur le compte-rendu du dernier Conseil d'administration qui s'est tenu le 29 novembre 2019. À l'unanimité des 15 votants, le compte-rendu du Conseil d'administration du 29 novembre 2019 est approuvé.

(Délibération n°2020-01)
POUR : 14 **CONTRE : 0** **ABSTENTION :0**

2. ELEMENTS DE BILAN DE L'ANNEE 2019 (ne donnant pas lieu à un vote)

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le 10/12/2020
ID : 039-200045706-20201201-DEL_2020_11-DE

1 – les Résultats

La fréquentation de l'EPCC au **31 décembre 2019** s'équilibre à **46 246** visiteurs soit une augmentation de **7 %** par rapport à 2018.
Cette progression masque des disparités. La maison d'Arbois et les ateliers sont en léger recul alors que la fréquentation de la maison natale marque une forte progression de 19% dopée par la distribution d'un élément du Pass gourmand du Chat Perché (yaourt de la Mamellerie).
Le recul de la fréquentation des activités scolaires de l'atelier s'explique par une baisse de la participation

La fréquentation estivale des maisons a pâti de la chaleur extrême et du manque de climatisation.

Fréquentation	Maison Arbois	Maison Dole	Atelier	EPCC
2013	14 902	8 000	3 450	26 352
2014	15 098	8 684	5 384	29 166
2015	16 923	10 232	5 506	32 661
2016	21 380	15 445	7 762	44 587
2017	20 133	17 181	8 970	46 284
2018	19 823	16 374	7 209	43 406
2019	**19 573**	**19 560**	**7 113**	**46 246**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Scolaires – médiatrices Atelier	3 450	3 549	3 556	5 560	4 807	4 948	4 220
Manifestations Grand Public-médiatrices Atelier		704	1 398	228	2 069	2 411	1 247
La main à la pâte - professeurs détachés		817	1 533	1 432	2 007	Sans objet -	67
Animations Famille Visitation -		314	138	542	187	Sans objet -	Sans objet
Activités transversales EPCC maisons Dole et Arbois réalisées par les médiatrices de l'Atelier	Sans objet	Sans objet	526	2 384	728	1798	1 579
Total activité réelle de l'Atelier	**3 450**	**5 384**	**7 151**	**10 146**	**9 798**	**9 157**	**7 113**

NB il n'y a pas eu de modification de tarifs entre 2018 et 2019.
Les recettes issues des produits et des services sont en hausse de **6 %.**

2018	Maison Arbois	Maison Dole	Atelier	EPCC
Billetterie	91 350	36 293	25 923	153 566
Boutique	31 321	14 256	-	45 577
Total	**122 671**	**50 549**	**25 923**	**199 143**

2019	Maison Arbois	Maison Dole	Atelier	EPCC
Billetterie	93 034	45 904	25 365	**164 303**

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le 10/12/2020
ID : 039-200045706-20201201-DEL_2020_11-DE

Boutique	33 678	13 304	--- -	**46 983**
Total	**126 712**	**59 208**	**25 365**	**211 285**

2 – L'activité :

L'équipe composée essentiellement de contractuelles à temps partiel annualisé est très créative et a été une force de proposition.
Les ressources humaines sont contraintes mais, grâce à l'annualisation des personnels d'accueil et à l'engagement des médiatrices scientifiques, elles ont pu répondre aux missions prioritaires, à savoir l'accueil des publics, la diffusion de la méthode expérimentale, la coopération avec les partenaires sur les événements locaux ou les projets communs et enfin, la programmation culturelle.

2-1 Accueil des publics.

Priorité de l'établissement, l'équipe s'est engagée tant à Dole qu'à Arbois dans une démarche en vue d'obtenir le label Qualité Tourisme.

Cette marque créée par l'Etat vise à identifier les sites qui engagent une véritable démarche pour améliorer l'accueil des touristes et la qualité des prestations touristiques en France.

Cette marque sélectionne et fédère sous un même symbole les démarches qualité engagées par les professionnels du tourisme, en vue d'améliorer continuellement l'activité et la satisfaction des clientèles.

Qualité Tourisme couvre toute la chaîne d'accueil touristique : l'hôtellerie, les résidences de tourisme, les villages de vacances, les campings, la restauration, les cafés et brasseries, les agences de locations saisonnières, les offices de tourisme, les lieux de visite, les activités sportives et de loisirs...

La démarche engagée par les services patrimoine de l'EPCC Terre de Louis Pasteur a été récompensée par le label en septembre 2019.

2-2 les médiations culturelle et scientifique

L'EPCC Terre de Louis Pasteur propose deux types de médiation :

- Une médiation culturelle assurée essentiellement par les agents des deux maisons, qui vise à mettre le visiteur en relation avec l'offre pasteurienne sous son côté patrimonial, historique, artistique par le biais d'animations à caractère scientifique, d'expositions, de médiations, de performances, de rencontres.
- Une médiation scientifique portée essentiellement par les agents de l'Atelier dont l'objectif est de reconnecter le monde de la science au reste de la société.

2 -2 1- médiation culturelle

A la maison natale de Dole, l'année a commencé avec une ouverture exceptionnelle pour la nuit des copistes. 83 personnes ont bénéficié d'une initiation à la calligraphie japonaise Pour clore la célébration du programme « Japonismes 2018 : les âmes en résonance », l'EPCC Terre de Louis Pasteur a proposé pour les amateurs une initiation à la calligraphie japonaise avec Yoko Lacressionniere, présidente de l'association ACFJ AYUMI, association qui cherche à favoriser les échanges entre les

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le 10/12/2020
ID : 039-200045706-20201201-DEL_2020_11-DE

jurassiens et les japonais et faire découvrir la culture japonaise.

Pendant l'année, les deux agents (1.8 ETP) ont assuré 54 visites guidées pour les individuels et 100 pour les groupes. Deux visites théâtralisées interactives ont été créées par les agents, l'une sur le ***14 juillet 1883***, jour de l'apposition de la plaque sur la maison natale, l'autre sur ***Agrippine une jeune russe*** sauvée par le vaccin contre la rage en 1886. Ces visites ont été présentées 14 fois en juillet août et pour le week-end gourmand du Chat Perché.

Pour les Journées du patrimoine, les agents d'accueil ont concocté un Cluedo où les personnages du jeu étaient interprétés par les agents de l'EPCC. Le public guidé par les indices laissés par les acteurs avait ainsi tous les éléments pour élucider l'affaire du vaccin volé et découvrir l'assassin.

Pour les plus petits, des chasses aux œufs sous forme d'enquêtes scientifiques ont été proposées au jardin des Chevannes et ont intéressé 251 personnes. A la Toussaint, Baba Yaga, la sorcière de Dole a ensorcelé 219 personnes lors d'animations pour Halloween (31 oct et 1er nov)
Le 6 juillet, une conférence gratuite sur le comportement des chiens en partenariat avec l'association Cerise Griotte a attiré 26 personnes.

Les adolescents n'ont pas été oubliés. Un *escape game* leur a été dédié sur réservation pendant les vacances d'été. 192 personnes ont ainsi pu tester leur sens de la déduction.

Enfin une classe de CM2 de Fraisans s'est investie dans le programme « la classe l'œuvre ».
Initiée par les Ministères en charge de la culture et de l'éducation, l'opération « la classe, l'œuvre ! » offre à des classes et leurs enseignants la possibilité de construire un projet d'éducation artistique et culturelle à partir de l'étude d'œuvres d'art issues des collections des musées de France.
La Nuit Européenne des musées est l'événement qui permet aux acteurs des projets de valoriser et partager l'aventure menée au cours de l'année.

La maison natale de Louis Pasteur à Dole, a proposé pour ce projet une huile sur toile ayant appartenu au savant. Cette œuvre picturale intitulée *Fleurs,* signée Gabrielle Ledoux est présentée à l'accueil de la maison.
Les agents du musée aidés de Marie Claude Fortier, historienne amateur et bénévole à la Société des Amis de Pasteur et à l'association Pasteur Patrimoine Arboisien ont présenté l'œuvre, le courant pictural et le projet aux élèves. La classe s'est ensuite initiée à l'art floral avec une artiste plasticienne, Iris Leroyer. Les élèves au cours d'une dernière séance ont réalisé par groupe leurs propres créations qui ont été photographiées et présentées à la maison natale pour la nuit des musées.

Côté étudiants, 25 élèves du master PIECE de Dijon ont visité la ville de Dole, la maison natale et l'exposition ***Ver à soie ver à science.*** Le master ***Projets en ingéniérie culturelle international et européen*** (PIECE) s'est ouvert en septembre 2019. Il s'agit d'un *Master sur deux ans* destiné à former des étudiants et des professionnels français et étrangers aux principes fondamentaux de la gestion de projets et d'entités dans les domaines de la culture et du patrimoine.

Le musée a accueilli 10 chercheurs pour le festival des *Expérimentariums* pendant la nuit des musées. Le public fortement sollicité par ailleurs par la fête médiévale, a atteint 297 personnes.

L'EPCC avec l'aide de Daniel Raichvarg a produit pour la maison natale une exposition intitulée ***Ver à soie ver à science*** pour une présentation de juillet 2019 à novembre 2020. D'Olivier de Serres à Pasteur, les routes de la soie sont passées et passent encore par les laboratoires scientifiques. Cette exposition a été l'occasion de tisser des liens et de présenter les travaux de différents chercheurs tant français qu'italiens et chinois. L'exposition a été traduite en anglais et sa scénographie a été confiée à Iris Leroyer, plasticienne.

La maison natale a été le lieu de lancement du festival *Microb'scopic* qui a réuni différents acteurs dolois

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le 10/12/2020
ID : 039-200045706-20201201-DEL_2020_11-DE

autour du thème de la biodiversité. L'exposition *Ver à soie ver à science* a fait l'écho de l'exposition ***Petites bêtes*** de la médiathèque.
Un débat associant l'animateur de l'association Dole Nature et Environnement qui gère la réserve du Grand Girard, le responsable des espaces verts de Dole et un apiculteur local a balayé toute la richesse naturelle de l'environnement de la ville.
Le Cabaret Pasteur réalisé par la compagnie Ab Ovo a été proposé au grand public. Le spectacle *Cerebellum* a été proposé aux élèves infirmiers et aide-soignants de l'IFSI Jura Nord.

A la maison d'Arbois,
L'EPCC a travaillé avec l'association LUGEST et les élèves de l'école St Just autour de l'image de Louis pasteur. L'approche se voulait ludique avec la réalisation d'une fresque en briques *Lego*. La fresque a été présentée les 17 et 18 mai à la halle sportive. Elle est depuis présentée dans la tannerie de la maison d'Arbois
Pour la Fête de la science, le collège Pasteur d'Arbois a été impliqué dans la rencontre élèves chercheurs. 8 chercheurs et 50 élèves ont échangé sur le travail en laboratoire, les études entreprises pour devenir chercheurs, pendant ces échanges les élèves ont pu se rapprocher et certains s'identifier à ces jeunes chercheurs dont certains les mêmes passions qu'eux (jeux vidéos notamment).
Les élèves de CM de l'école Morel ont, quant à eux, rencontré Lorraine Joly, psychologue au CHU de Dijon et autrice de la série *Raphael* édité aux éditions Editions Universitaires de Dijon. Si le traitement des cancers est un sujet difficilement attirant, il a fait l'objet d'un échange constructif et riche entre Lorraine et les élèves qui avaient tous dans leur famille une personne atteinte de ce mal et qui avaient eu peu, sinon aucune, occasion d'en parler.
Les étudiants du Labex LipSTIC ont organisé un séminaire dans la maison du savant et le comité de pilotage du Labex s'est délocalisé à l'occasion de la rencontre élèves-chercheurs à Arbois.

Une rencontre originale entre élus et chercheurs à Arbois a permis d'aborder des sujets intéressant les uns et les autres comme les maisons médicales et les perspectives données par les nouveaux traitements des cancers et des maladies dégénératives.

Pour respecter le côté festif de la fête de la science, trois spectacles ont été proposés au grand public et aux scolaires. *Le cabaret Pasteur* sur l'œuvre du savant par la compagnie Ab Ovo (collège Saint Just, collège Jules Grévy) *Cerebellum* (Lycée agricole de Montmorot, salle du tribunal Arbois) sur les sciences du cerveau de la compagnie du Copeau qui grince.

2 -2 2 médiation scientifique

Les trois médiatrices de l'Atelier Pasteur (2.8 ETP) ont accueilli 4220 scolaires.
Les élèves dolois ont profité de rencontres avec les chercheurs du festival des *Experimentariums* en mai. La logistique a été assurée par le service pédagogique en soutien de la mission de culture scientifique de Bourgogne Franche-Comté qui organisait l'événement à Dole pour la seconde fois.

Comme chaque année, le service pédagogique a produit un programme mêlant spectacle et animations sur la biodiversité pour le festival *Microb'scopic* pour la Fête de la science en octobre. (1107 personnes sur Dole)

L'Atelier a enrichi ses propositions pédagogiques et toutes les propositions sont consultables en ligne
http://www.terredelouispasteur.fr/atelier-pasteur-dole/scolaires-etudiants/

Au-delà du nombre d'élèves encadrés, le service pédagogique développe une véritable démarche qualité en relation avec les professeurs, les établissements et l'inspection académique. Il s'agit que les thèmes abordés soient dans la meilleure adéquation avec les attentes de l'Education nationale.
La transmission de la méthode expérimentale demande une rigueur dans le suivi des projets des classes. Ainsi chaque projet est-il travaillé en amont avec le professeur concerné et une fiche navette

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le 10/12/2020
ID : 039-200045706-20201201-DEL_2020_11-DE

permet d'assurer un suivi et d'identifier les progressions. Il s'agit d'éviter les pertes de temps – de plus en plus précieux au regard du respect du programme - et les errements susceptibles d'inquiéter l'enseignant.

2019	classe	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4	lycée	étudiants	spécialisé
Janvier	**20**	0	40	319	0	0	122	0
Février	**5**	87	0	56	0	0	0	0
Mars	**32**	85	191	378	0	0	0	12
Avril	**11**	9	161	107	22	37	0	0
Mai	**36**	290	299	255	52	23	0	0
Juin	**30**	231	347	327	0	0	21	0
Juillet	**3**	0	0	55	0	0	0	0
Août	**0**	0	0	0	0	0	0	0
Septembre	**2**	0	0	0	0	31	0	0
Octobre	**22**	0	179	182	0	71	59	0
Novembre	**6**	0	0	0	0	115	0	36
Décembre	**1**	0	10	11	0	0	0	0
Total	**168**	**702**	**1227**	**1690**	**74**	**277**	**202**	**48**
Soit 4 220 élèves								

2019	classe	**Dole**	**Grand Dole**	**Jura Nord**	**Arbois Poligny Salins**	**Jura**	**BFC**	**autres**
Janvier	**20**	152	0	29	148	152	0	0
Février	**5**	62	0	81	0	0	0	0
Mars	**32**	256	20	110	0	280	0	0
Avril	**11**	52	84	44	0	0	119	37
Mai	**36**	337	21	385	0	87	66	23
Juin	**30**	221	23	0	0	122	560	0
Juillet	**3**	0	0	15	0	0	40	0
Août	**0**	0	0	0	0	0	0	0
Septembre	**2**	0	0	0	0	0	31	0
Octobre	**22**	389	71	0	0	0	31	0
Novembre	**6**	0	0	0	0	0	151	0
Décembre	**1**	0	21	0	0	0	0	0
Total	**168**	**1469**	**240**	**664**	**148**	**641**	**998**	**60**
Soit 4 220 élèves								

Les agents ont assuré la médiation en direction du grand public selon les animations suivantes :

- Forum du livre avec une animation planétarium à Lons : 246 pers
- Idéclik sur les fusées à Moirans 11 12 13 juillet : 327 enfants
- Festival des Mômes sur la police scientifique 22 23 24 25 août : 287 pers

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le 10/12/2020
ID : 039-200045706-20201201-DEL_2020_11-DE

- Week-end gourmand du Chat Perché casino fermentation
- 27 décembre casino chocolat
- Ateliers famille Arbois : 48 ateliers de 2h : 630 personnes
- Ateliers famille Dole : 72 ateliers de 2h : 949 personnes
- Atelier sur le village du marathon Pasteur sur les capacités « sportives » des insectes.

Parce qu'elles doivent faire le lien entre le monde de la science et le grand public, les médiatrices se doivent d'être en contact régulier avec les laboratoires de recherche. L'EPCC a organisé ainsi la visite du laboratoire de zootechnie et du laboratoire de physique de Dijon. Les agents ont ainsi échangé avec Valérie Saint-Giorgio, responsable technique de la Plateforme de zootechnie, Eric Lesniewska et Eric Bourillot, chercheurs du laboratoire de Nanosciences : l'occasion de mieux comprendre les conditions de l'expérimentation animale aujourd'hui et d'inspirer de nouvelles manipulations autour de la résistance des fils de soie.
Une médiatrice a été chargée de se rapprocher du dispositif *Tous Chercheurs* (Vittel) pour alimenter la réflexion sur les propositions actuelles et à venir du service pédagogique.

2-3 accompagnement des professeurs par le dispositif *La main à la pâte*

La convention concernant le centre pilote *La main à la pâte Dole-Arbois* a été signée courant juillet 2019. Elle matérialise la coopération scientifique et pédagogique entre les différentes institutions et acte la poursuite du développement du Centre pilote *La main à la pâte* Dole-Arbois pour les trois prochaines années scolaires de septembre 2019 à septembre 2022.

Deux professeurs ont été détachés par les rectorats de Dijon et de Besançon. Le professeur détaché de Bourgogne enseigne les mathématiques et est l'assistant du CAST de Bourgogne. La professeure coordonatrice du centre pilote à Dole dans les locaux de l'Atelier est enseignante en sciences et vie de la terre.

Cette professeure a contribué à la réussite de la rencontre entre les élèves de collège et les chercheurs du laboratoire d'excellence LipSTIC organisée en octobre sur Arbois. Elle a notamment rencontré M. le Recteur de l'Académie de Besançon au collège Pasteur à l'occasion d'une restitution de cet événement.

Les professeurs détachés ont d'ores et déjà commencé à travailler ensemble à l'occasion de la fête de la science... Ils ont représenté le centre pilote Dole-Arbois aux rencontres nationales de la Main à la Pâte à Gardane du 13 au 15 novembre 2019.

Une information a été envoyée aux directeurs et professeurs des écoles du Jura et de la Côte d'Or début octobre 2019. Des contacts ont été noués et des accompagnements de professeurs ont été lancés. Rappelons que les professeurs détachés ont la mission d'**accompagner les enseignants** souhaitant mettre en place des séances de Sciences au sein de leur établissement, en privilégiant **la démarche d'investigation** et dans le **respect des programmes institutionnels.**

Le principe de cet accompagnement est basé sur **une pédagogie active**, s'appuyant sur la curiosité, la capacité de questionnement, de raisonnement, d'observation, sans oublier le développement des compétences sociales et langagières. Le professeur coordonnateur ne se substitue pas à l'enseignant, mais l'accompagne dans l'élaboration et la mise en place du projet au fil des séances en vue d'une acquisition d'autonomie pour les prochaines années.

Les séances proposées n'étant pas du « clé en mains », elles impliquent un partenariat entre l'enseignant(e) de la classe et le professeur détaché permettant d'identifier les besoins, clarifier les

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le 10/12/2020
ID : 039-200045706-20201201-DEL_2020_11-DE

méthodes et d'assurer la démarche permettant d'aborder les sciences autrement. Des exemples de fiches thématiques sont consultables à ce lien : http://www.terredelouispasteur.fr/la-main-a-la-pate/

2-4 coopération et partenariat

Terre de Louis Pasteur travaille en coopération avec ses partenaires.
Côté Arbois, des chercheurs de **l'université de Bourgogne Franche-Comté** et de Lausanne sont venus étudiés **l'herbier** du 19e siècle trouvé dans le grenier de la maison. D'autres éléments, des lichens notamment ont été retrouvés.
Concernant le projet Vercel, l'EPCC a apporté son éclairage à l'étude réalisée par Oppidumsis.

A Dole, l'EPCC participe aux réunions des services culturels de la ville et s'associe aux événements dolois : nuit des copistes, nuit des musées, pupitres en liberté, week-end gourmand du Chat Perché (la maison natale coordonne le village du passe-muraille pour cet événement), *Microb'scopic* (festival scientifique coordonné par la responsable pédagogique),

La ville de Dole, dépositaire du portrait de ***Louis Pasteur*** exécuté par François Lafon (1884) a autorisé le prêt de l'œuvre pour l'exposition « A boire ! Quand la bière s'invite au musée » qui s'est tenu du 20 mars au 15 septembre 2019 au Musée de la Chartreuse de Douai.
Conscient de la nécessité de préparer le bicentenaire de la naissance du savant, M. Le Maire de Dole a annoncé la création d'un comité de pilotage auquel seront associés entre autres, les membres de l'EPCC. Il a confié une étude sur la mise en accessibilité de la maison musée au cabinet de l'architecte du patrimoine Bertrand Cohendet.
L'EPCC s'est mis à la disposition du cabinet pour apporter son éclairage mais n'a pas été sollicité par l'architecte à ce jour.

Les réunions de pilotage avec la **Société des Amis de Pasteur** se sont déroulées au rythme prévu par la convention signée entre les deux structures.
En tant que propriétaire de la collection, la Société des Amis de pasteur a accepté que le pastel représentant ***Louis Pasteur Vallery-Radot*** d'Edelfelt soit présenté à l'exposition ***l'Art du Pastel*** à la fondation Mapfre (Madrid) du 3 octobre 2019 au 5 janvier 2020. L'œuvre a été restaurée au frais de la fondation Mapfre.
L'implication des bénévoles de l'association est toujours aussi régulière ; les 80 visites guidées réalisées en densifiant les 168 proposées par les médiatrices contribuent à la qualité de l'accueil de la maison natale.
L'EPCC remercie tout particulièrement Mme Philibert, Mme Faivre, M. Maublanc, M. Meneghel, M. Badot, M. Deshayes, M. Marchal et M. Rossetto, pour leur implication dans les visites guidées, les nuits des étoiles et autres soutiens aux manifestations extérieures (Forum du livre à Lons le Saunier).

L'EPCC a été partenaire du 2ème marathon Pasteur entre Arbois et Dole organisé par le Dole Athlétique Club. La maison natale a été mise à disposition pour les accueils presse, les soirées partenaires, la remise des dossards aux participants. L'Atelier a proposé une animation gratuite au stade le dimanche.

3 –Administration

3-1 ressources humaines de l'EPCC

L'EPCC est en 2019 composé d'une équipe « permanente » exclusivement féminine de 9 agents pour un équivalent de 7.8 ETP. Deux sont titulaires, quatre contractuels en cdi, trois contractuels en cdd. Cinq agents sont basés à Dole et quatre sur Arbois. Cinq agents sont annualisés.
Les animations plus nombreuses à Dole imposent de renforcer l'équipe de la maison natale. L'accueil

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le 10/12/2020
ID : 039-200045706-20201201-DEL_2020_11-DE

des publics (visites ou atelier) occupe l'essentiel des ressources humaines « permanentes » (6.2etp), le reste étant consacré à la comptabilité et la direction (1.6 etp).
Les temps consacrés à la communication, la programmation et la coordination sont nettement insuffisants et ne répondent pas aux besoins réels de l'EPCC.

3-2 dématérialisation des pièces administratives

La dématérialisation des pièces administratives n'a pas pu être achevée en 2019 suite à des problèmes techniques en préfecture. Elle est effective depuis le 3 février 2020.

M.GAGNOUX interroge sur les produits boutique et leur critère de sélection. Mme SIMON explique qu'un tiers du budget est consacré à la librairie, dont une grande partie aux livres jeunesse avec un choix de lectures et d'expériences à partir de 3 ans. Il est important de capter l'attention et l'intérêt des jeunes pour la science, sans pour autant négliger un bon choix de livres adultes spécifiques à Pasteur. Il n'existe pas de biographies de L. Pasteur pour les enfants. M.GAGNOUX évoque la possibilité de travailler avec la ville et la médiathèque pour faire un livre jeune enfant sur Louis Pasteur, proposition accueillie avec intérêt par Mme SIMON.
Mme BARTHOULOT interroge sur le temps de travail des agents de l'EPCC. Elle aimerait que soit étudiée la possibilité de passer à temps plein les 5 agents dont le contrat est à temps partiel (60 ou 80%).

3. INFORMATION DE LA DIRECTRICE SUR LES DEPENSES SUPERIEURES A 5000€

Conformément aux articles 9 et 11-3 8 des statuts de l'E.P.C.C. Terre de Louis Pasteur, le Conseil d'administration a déterminé les catégories de contrats, conventions et transactions dont il a délégué la responsabilité au directeur.

Par souci de simplification administrative et de réactivité, il est apparu judicieux d'autoriser la directrice par intérim de l'EPCC Terre de Louis Pasteur à signer tous les contrats, conventions et transactions dont le montant est inférieur à **30.000 € HT**, tout en sollicitant de sa part à une information au Conseil d'administration pour la passation des contrats, conventions et transactions dont le montant sera supérieur ou égal à **5.000 € HT.**

Madame la Directrice par intérim informe le Conseil d'Administration qu'elle a fait usage de sa délégation en 2019 s'agissant des contrats, conventions et transactions ci-dessous :

- Achat de livres SFL : 10 840€
- Remboursement de charges à la ville de Dole pour 16 125€- solde 2018 dont
  - chauffage 6689€
  - électricité 2566€
  - ménage 6242€
- Subvention DAC marathon Pasteur : 7 500€

4 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (Délibération n°2020-02)

Après cette année d'exécution budgétaire 2019, il convient que le Conseil d'Administration puisse se prononcer sur

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le 10/12/2020
ID : 039-200045706-20201201-DEL_2020_11-DE

le compte administratif de l'exercice.

Ce compte administratif :

-rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre conformément aux dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses et recettes.

- présente les résultats comptables de l'exercice.

La synthèse du compte administratif de 2019 se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
LIBELLE	**BUDGET TOTAL 2019**	**REALISE 2019**	**SOLDE PREVISIONS / REALISATIONS**
002 - Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0,00	0,00
011 - Charges à caractère général	318 200,00	190 533,58	127 666,42
012 - Charges de personnel	390 800,00	305 871,50	84 928.50
65 - Autres charges de gestion courante	10 500,00	7 501,91	2 998,09
014 - Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
66 - Charges financières	500,00	0,00	500,00
67 - Charges exceptionnelles	51 000,00	0,00	51 000,00
022 - Dépenses imprévues	35 000,00	0,00	35 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	25 515,00	0,00	25 515,00
68 - Dotations aux amortissements	22 000,00	21 984,40	15.60
Total des dépenses de fonctionnement	**853 515,00**	**525 891,39**	**327 623,61**

2019

FONCTIONNEMENT – RECETTES			
LIBELLE	**BUDGET TOTAL 2019**	**REALISE 2019**	**SOLDE PREVISIONS / REALISATIONS**
02 – Résultat de fonctionnement reporté	290 516,25		290 516,25
.70 - Produits des services et ventes	200 000,00	211 285.25	-11 285,25
73 - Impôts et taxes			
74 - Dotations, subventions et participations	355 700,00	356 400,00	-700,00
042- Autres produits de gestion courante	4 297,00	4 297,00	0,00
013 - Atténuations de charges	3 001,75	3 661	-659,25
76 - Produits financiers			
77 - Produits exceptionnels			
78 - Reprises sur provisions			
Total des recettes de fonctionnement	**853 515.00**	**575 643,25**	**277 871,75**
INVESTISSEMENT - DEPENSES	**2019**		

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le 10/12/2020
ID : 039-200045706-20201201-DEL_2020_11-DE

LIBELLE	**BUDGET TOTAL 2019**	**REALISE 2019**	**SOLDE PREVISIONS / REALISATIONS**
001 - Résultat d'investissement reporté			
020 - Dépenses imprévues	3 000,00		3 000,00
13 - Subventions transférables			
20 - Immobilisations incorporelles			
21 - Immobilisations corporelles	55 232,00	6 844,09	48 387,91
23 - Immobilisations en cours	5 000,00		5 000,00
040 - Opérations d'ordres de transfert sect°	4 297,00	4 297,00	
Total des dépenses d'investissement	**67 529,00**	**11 141,09**	**56 387,91**

INVESTISSEMENT - RECETTES	**2019**		
LIBELLE	**BUDGET TOTAL 2019**	**REALISE 2019**	**SOLDE PREVISIONS / REALISATIONS**
001 - Résultat d'investissement reporté	10 013,52		
13 - Subventions d'investissement	10 000,48		10 000,48
74 - Dotations, subventions et participations			
75 - Autres produits de gestion courante			
013 - Atténuations de charges			
76 - Produits financiers			
021 - Virement de la sect° de fonctionnement	25 515,00		25 515,00
040 - Opérations d'ordres de transfert sect°	22 000,00	21 984,40	15,60
Total des recettes d'investissement	**67 529,00**	**21 984,40**	**35 531,08**

Compte tenu des chiffres exposés ci-dessus, le compte administratif de 2019 peut se résumer de la manière suivante :

- **Résultat de fonctionnement de l'exercice 2019: + 49 751,86€**
- **Résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2018: + 340 268,11€**
  (575 642,25€ de recettes + 290 516,25€ d'excédent reporté – 525 891,39€ de dépenses).

- **Résultat d'investissement de l'exercice 2019 : + 10 843,31€**
- **Résultat de clôture d'investissement de l'exercice 2019 : + 20 856,83€**
  (21 984,40 de recettes + 10 013,52€ d'excédent reporté – 11 141,09€ de dépenses)

Les résultats permettent de dégager un résultat global excédentaire de <u>+ 361 124,94 €</u> disponible pour reprise au budget 2020
Le résultat excédentaire 2018 étant de **300 525.77€**, nous pouvons constater une augmentation de la disponibilité de 60 599,17€ en 2019.

En section de fonctionnement, le résultat se caractérise par un bénéfice de **49 751,86€.**

Outre les flux relatifs aux charges de personnel, les dépenses les plus importantes ont concerné :

- les fluides (eau : 833€, électricité :4919€, fuel :16 976€) : 22 728€

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le 10/12/2020
ID : 039-200045706-20201201-DEL_2020_11-DE

- les frais de nettoyage des locaux pour 20 051€ - Poste qui a doublé suite au désengagement de la ville de Dole. En 2019 nous avons remboursé à la ville les frais de ménage 2018, auxquels se sont rajoutés les factures de l'entreprise de nettoyage sur 2019.
- Entretien du jardin : 7 018€
- les fournitures de petit équipement de l'atelier : 5 968€
- la maintenance : 11 479€ (informatique, Internet, chaudière, sécurité)
- les achats divers des boutiques : 26 590€ (achats générateurs de recettes)
- voyages et déplacements : 7 349€
- les assurances : 7 537€
- les annonces et insertions : 18 686€.
- les expositions : 16 480€. Ver à soie Ver à science
- contrats prestations de service : 10345€ - Fête de la Science, Une classe l'œuvre, Expérimentarium.

En termes de recettes les ventes des boutiques s'élèvent à **46 983**€, les ventes de prestations de l'atelier Pasteur ont généré **25 364** € et la billetterie des sites **138 938** €.

En section d'investissement, l'exercice se caractérise par un excédent de **10 843,31 €** lié à la non réalisation de projets, les devis proposés n'étant pas conformes à nos besoins, en réalisation et en coût.

Au final, y compris après reprise du résultat antérieur de + 10 013,52€, le résultat de clôture de la section d'investissement présente un excédent de 20 856,83€
Le compte administratif de l'EPCC est en tout point commun au compte de gestion du comptable,

A l'unanimité le Compte administratif de l'exercice budgétaire de l'année 2019 est approuvé
Délibération n°2020-02
POUR : 14 **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

5 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 (Délibération n°2020-03)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le trésorier de POLIGNY, et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de l'EPCC Terre de Louis Pasteur,
Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de l'EPCC Terre de Louis Pasteur et le compte de gestion du trésorier.

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'approuver le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2019, dont les écritures sont conformes au compte administratif de l'EPCC Terre de Louis Pasteur pour le même exercice.

A l'unanimité, le Compte de gestion de l'exercice budgétaire de l'année 2019 est approuvé
Délibération n°2020-03
POUR : 14 **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

6 AFFECTATION DES RESULTATS (Délibération n°2020-04)

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats.

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le 10/12/2020
ID : 039-200045706-20201201-DEL_2020_11-DE

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constituent l'arrêté des comptes de l'EPCC Terre de Louis Pasteur. Cet arrêté permet de dégager :

- Le résultat proprement dit (section de fonctionnement)
- Le solde d'exécution de la section de fonctionnement
- Les restes à réaliser des deux sections.
- Le solde d'exécution de la section d'investissement, corrigé des restes à réaliser qui fait ressortir soit un besoin de financement (dépenses supérieures aux recettes) soit un excédent de financement (recettes supérieures aux dépenses).

Conformément à l'instruction comptable M14, le Conseil d'administration doit décider de l'emploi du résultat excédentaire en report de fonctionnement et/ou son affectation en section d'investissement (pour tout ou partie) selon les règles exposées ci-après.
Le résultat apparaissant au compte administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice. Il n'est pas tenu compte des restes à réaliser de la section de fonctionnement.
Seul le besoin de financement de la section d'investissement est corrigé, le cas échéant des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.
Le résultat cumulé excédentaire doit être affecté en priorité :
- à la couverture du besoin de financement constaté en section d'investissement (compte 1068)
- pour le solde et selon la décision du conseil d'administration, en excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur sur la ligne 002), ou en une dotation complémentaire en section d'investissement).
Cette décision d'affectation du solde s'effectue au regard de dépenses d'investissement et de fonctionnement complémentaires à financer dans le cadre du budget supplémentaire.

AFFECTATION DU RESULTAT 2019 :
Le compte administratif de l'exercice 2019, présente :

- **Un excédent de fonctionnement cumulé de** **340 268.11 €**
- **Un excédent d'investissement cumulé de** **20 856.83 €**

Il est proposé au Conseil d'administration d'affecter les résultats 2019 selon les modalités suivantes:

- **340 268.11 € est affecté en recette au 002 : résultat de fonctionnement reporté**
- **20 856.83 €est affecté en recette au 001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté**

À l 'unanimité, l'affectation du résultat 2019 au budget 2020 est approuvée.
Délibération n°2020-04
POUR : 14 **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

7 PRESENTATION DU PROGRAMME SCIENTIFIQUE ET CULTUREL 2020 (Délibération n°2020-05)

Conformément à l'article 9 des statuts de l'EPCC Terre de Louis Pasteur, le Conseil d'administration délibère sur les orientations générales de la politique de l'établissement ainsi que sur le programme d'activités et d'investissement de l'établissement.

Dans la lignée du préambule des statuts de l'établissement, la priorité sera mise sur des actions inscrites dans les axes structurants de Terre de Louis Pasteur : **le développement du tourisme régional, l'éducation aux sciences, le rayonnement international** et **le développement du tourisme régional**

Le descriptif des actions 2020 est présenté par la directrice..

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le 10/12/2020
ID : 039-200045706-20201201-DEL_2020_11-DE

1 – Programmation

Les maisons seront ouvertes du 22 février au 1er novembre 2020 (253 jours d'ouverture) auquel s'ajoutent les ouvertures hors saison pour la nuit des copistes, le 27 décembre et l'accueil des groupes. L'Atelier est ouvert au rythme des périodes scolaires de la zone A.
Pendant les vacances scolaires, l'activité des médiatrices se déplace sur les maisons pour assurer une partie des animations.
Le programme est en ligne sur le lien suivant :
http://www.terredelouispasteur.fr/agenda-2020/

journée « Labex » à Dole en mai.

Après le succès du Festival des *Expérimentariums* et des journées « Labex » d'Arbois en octobre 2019, l'EPCC poursuit son rôle de médiation entre les chercheurs de Bourgogne-Franche-Comté et les publics locaux.
Le Laboratoire d'excellence LipSTIC, qui coordonne un programme de recherche grand angle associant sciences de la santé et sciences sociales et l'EPCC s'associent pour proposer une journée autour du thème suivant :**La Société en innovations : Un labex, des start-ups le 5 mai 2020 à Dole.**
Les start-ups ont le vent en poupe auprès du grand public sans doute parce qu'elles promettent dynamisme, innovations technologiques et croissance exponentielle. De fait, nombre de startups sont issues de la recherche académique et sortent très souvent d'un laboratoire de recherche public. Maillons clé de l'écosystème de l'innovation, les laboratoires sont ainsi de véritables **passerelles entre le monde de la recherche et celui de l'entreprise**. Il en émerge chaque année un grand nombre de pépites prometteuses. Détection, programmes d'accompagnement, financement : ces institutions leur apportent un soutien d'autant plus précieux que les innovations de ces jeunes entreprises s'inscrivent sur un temps de R&D souvent très long.
Cette journée de conférences sera introduite par Didier ROUX de l'Académie des Sciences et de l'Académie des Technologies autour du thème : *Rien ne sert de courir, il faut starter à point.*
Les débats feront intervenir des chercheurs de l'université. Gabriel GALVEZ BEHAR, de l'Université de Lille, spécialiste de l'histoire des innovations essaiera d'évaluer si Pasteur peut être considéré comme un start'uper avant l'heure. Véronique SOUVERAIN de la Société d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT) de Grenoble, interviendra sur la communication de la deeptech. La SATT a pour objectif de valoriser la recherche publique par le transfert de technologies vers le marché. Aurélie POURREZ, de l'UBFC (Lab. CIMEOS) reviendra sur *La communication, expérience des limites de la recherche.*
Cinq start-up liés au labex sont invitées et interviendront lors des débats : Nexidia, NVH Medicinal, Lymphobank, Med'INN'Pharma, EktaH. La journée permettra aussi de rappeler les forces locales : la zone généraliste Innovia, la start up Ynsect et le pôle spécialisé santé BF Care, **association** qui fédère les industries du secteur des produits et services de santé basées en région Bourgogne-Franche-Comté.
Le colloque sera suivi de rencontres élus-chercheurs le 4 mai et de rencontres élèves–chercheurs (IFSI Jura Nord) le 6 mai.
Les rencontres avec les chercheurs des Universités montrent l'actualité du travail de Pasteur, non pas uniquement en tant que microbiologiste mais plus largement en tant que chercheur. Notre idée directrice désormais régulièrement à l'œuvre est de proposer des dispositifs variés de rencontres et d'échanges, susceptibles d'associer des acteurs sociaux multiples et de rendre visible l'écosystème de la recherche et de l'innovation. L'EPCC doit défendre son identité d'acteur important de la culture scientifique.

Animations de séances à l'exposition de la Médiathèque

L'EPCC poursuit la coopération engagée avec la médiathèque autour de la biodiversité et des insectes. Les médiatrices animeront ainsi des ateliers dans l'exposition***[en] quête d'insectes*.**

Conférence Les convictions philosophiques et religieuses de Louis Pasteur Samedi 19 sept 2020 15h

Jean Trouchaud, ingénieur en mathématiques appliquées est retraité de l'Industrie depuis 10 ans. Membre de la Société d'Histoire de la Pharmacie, il a collaboré en 2006 à l'organisation des célébrations nationales pour le Centenaire d'Henri Moissan Prix Nobel de Chimie français. Titulaire d'un doctorat en littérature et civilisation française, il s'intéresse aux convictions philosophiques et religieuses de Louis Pasteur, sujet peu abordé dans les maisons du savant.

Fête de la science (5-11oct 2020)

La fête de la science débutera à Dole par une conférence de Marc André Sélosse intitulée ***Jamais seul : ces microbes qui construisent les plantes, les animaux et les civilisations*** *(**soirée de lancement de Microb'scopic lundi 5 oct 2020 18h salle E Faure Hôtel de ville**).*

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le 10/12/2020
ID : 039-200045706-20201201-DEL_2020_11-DE

Marc-André Sélosse, est biologiste spécialisé en botanique et mycologie. Il a travaillé sur la symbiose, en particulier dans les domaines de l'évolution et de l'écologie. Ses travaux portent sur le rôle écologique et l'évolution des symbioses, notamment celles qui impliquent des micro-organismes, et plus précisément sur les mycorhizes, des symbioses entre racines des plantes et champignons du sol (Il a travaillé sur la truffe du Périgord). Après l'anxiété provoquée par l'épisode du coronavirus, il s'attachera à montrer les symbioses positives qui peuvent nous réconcilier avec le monde microbien. Il est Président de la Société Botanique de France.
L'écologie étant un sujet qui mobilise les publics, une conférence poétique ***Ô Eau !*** animée par une clowne, Mélanie Rebouillat de la Compagnie Hémisphère Droit (Lons le Saunier) sera offerte au grand public dans les maisons de Pasteur les 10 et 11 octobre. *Ô Eau !* est une ode à l'eau, pour toutes celles et ceux, qui en sont faits à plus de 70 % qui aborde d'une façon différente les enjeux autour de cet élément.
Pendant cette semaine, les agents assureront des combinés visites-ateliers scientifiques gratuitement pour les scolaires à Dole et à Arbois.

Poursuite de l'exposition ver à soie, ver à science

A Dole, l'exposition ***Ver à soie, ver à science*** rappelle les travaux de Pasteur sur la pébrine et la flacherie, puis ceux d'Hilaire de Chardonnet sur la soie artificielle et enfin les recherches actuelles de scientifiques de nombreux pays : chercheurs chinois explorant le microbiote de l'intestin du ver à soie ou chercheurs italiens produisant des plaquettes sanguines dans des imitations de structure de moelle osseuse en soie.
Conçue par l'EPCC en 2019 en collaboration avec des laboratoires scientifiques français et étrangers, l'exposition s'achèvera au 1er nov. 2020.
Les 26 avril 15h à Arbois et le 13 mai 18h à la médiathèque de Dole : Bernard Mauchamp directeur honoraire de l'INRA qui a apporté son soutien à l'exposition fera deux conférences : une sur *Pasteur et le ver à soie* et l'autre sur la *Planète Insectes.*

Conférence de Philippe Bruniaux sur les cinq maisons natales de Louis Pasteur.

Philippe Bruniaux propose avec Marie-Claude Fortier une conférence intitulée**« Essai d'une étude historique sur un fait établi par tradition » ou les cinq maisons natales de Pasteur**.
Cette conférence se veut à la fois précise dans les recherches historiques et pas du tout polémique
La causerie a eu lieu d'abord à Arbois le 27 décembre 2019.
Philippe Bruniaux a sollicité l'EPCC pour que cette conférence soit présentée à la maison natale en 2020.
Le maire de Dole et les administrateurs présents ne voient aucune objection à ce que cette conférence ait lieu à la maison natale

2 – Préparation du bicentenaire

Le bicentenaire est l'occasion d'apporter une visibilité internationale aux maisons jurassiennes de Louis Pasteur et particulièrement celle de Dole avec l'espoir d'une hausse sensible de la fréquentation.
En 2022, les maisons se doivent d'être au centre de l'attention. Les effets de cette exposition internationale devraient avoir des conséquences positives sur l'activité des maisons les années suivantes et être à l'origine de partenariats plus larges. Il s'agit aussi de montrer **que le Jura sait fédérer et capitaliser autour de l'image du savant** non pas en cherchant à se faire valoir seul mais en associant tous ceux qui se reconnaissent dans cette image de savant universel. Cette démarche participative, transversale et multi-professionnelle s'impose pour faire face à la petitesse de nos moyens en matière de communication. L'EPCC œuvre dans un état d'esprit ouvert aux approches plurielles fondé sur la reconnaissance d'autrui et du travail d'autrui. Une approche suscitant communication, collaboration, et démarche projet, permettra la participation comme la responsabilisation de chaque acteur.
Le programme fera la part belle à Pasteur entre 1822-1842 et aux événements qui ont construit le jeune chercheur : sa formation artistique, l'influence de ses parents, ses points communs avec d'autres grandes figures comme Charles Fourier et Joseph Proudhon.
Les événements qui seront regroupés pour célébrer le 200ème anniversaire de la naissance de Louis Pasteur s'inscriront dans une double philosophie :

- (re-)nouer les liens entre Pasteur, sa famille et sa région dans leur contemporanéité avec sa naissance,
- travailler sur la vie des enfants sur deux siècles (1822-1922-2022) du point de vue de thématiques pasteuriennes (hygiène, maladies) ou plus larges (pédagogie, psychologie)

Il s'agit de re-contextualiser la figure de Pasteur dans son temps: interroger la famille et l'expérience juvénile du personnage, visiter la vie quotidienne dans le Jura du début du 19ème siècle soulèvent alors des enjeux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le 10/12/2020
ID : 039-200045706-20201201-DEL_2020_11-DE

épistémologiques importants pour tenter de comprendre comment un enfant du Jura est devenu une des icônes scientifiques de la France et du Monde.

Susciter de la recherche universitaire autour de « trésors » pasteuriens

Trois objets cristallisent l'attention des chercheurs et sont susceptibles d'apporter un éclairage inhabituel ou du moins une remise en contexte de la formation du célèbre chercheur :

- Le certificat de vaccination de Pasteur contre la variole (Collège Royal de Besançon, 1842), déniché par Maxime Schwartz et déposé à la médiathèque de Dole (fonds PVR).
- L'herbier trouvé par Sylvie Morel dans le grenier de la maison d'Arbois.
- Le cahier de classe de Pasteur avec les notes et les croquis du jeune élève sur les dinosaures acquis par Philippe Bruniaux.

L'EPCC a mobilisé trois groupes de travail qui sont à ce jour à des niveaux différents d'avancement :

- Vaccination : Laurent-Henri Vignaud (historien des sciences, uB, co-auteur d'***Antivax***)
- Dinosaures : avec Philippe Taquet (MNHN, Académie des sciences, spécialiste de Cuvier et des dinosaures)
- Herbier : Arnaud Mouly (Jardin botanique Besançon et UFC), Beryl Laitung et Jean Valade (Botanique, uB), Alain Marchal (SAP)
  11 mars – réunion avec le pavillon des sciences
  Une douzaine de chercheurs peuvent être mobilisés par ces recherches. Un ouvrage édité aux EUD (Editions Universitaires de Dijon) sera proposé spécialement. Les activités scientifiques se conjugueront avec des activités grand public.

Nouer des contacts avec de nouveaux partenaires et développer des projets

Afin de préparer au mieux la célébration du bicentenaire de la naissance de Louis Pasteur, l'EPCC noue des contacts avec d'autres structures intéressées pour travailler à la valorisation de ce moment.

Au niveau régional.

- Le réseau des maisons des Illustres de Bourgogne-Franche-Comté se structure et pourra être en temps utile un relais régional particulièrement efficace. Une réunion est prévue le lundi 9 mars 14h à la maison natale.
- La Société des Amis de Pasteur souhaite le soutien moral de l'EPCC pour l'édition d'un timbre commémoratif et d'une flamme doloise.
- L'association qui organise le festival des **Rendez-vous de l'Aventure** de Lons le Saunier souhaite vivement thématiser son millésime de **mars 2022** sous le thème de l'aventure scientifique.
- Une réunion « **Culture scientifique »** est prévue le 11 mars 2020 entre l'Université de Bourgogne, l'Université de Franche-Comté et le responsable de la culture scientifique du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté. Le festival des *Expérimentariums* pourrait à cette occasion revenir pour la 3e édition à Dole **en mai 2022.**

Au niveau national.

- Daniel Raichvarg a rencontré Clotilde Policar (Ecole Normale Supérieure de la rue d'Ulm, responsable Journées Georges Bram) et a obtenu que la Journée Georges Bram **(vendredi 13 janvier 2023)** soit consacrée à ***Genèse et Jeunesse des scientifiques*** avec le matin des interventions consacrées à Louis Pasteur et l'après-midi à de jeunes scientifiques contemporains.
  Georges Bram était professeur de chimie à Université Paris-Sud et aussi relieur (le premier ouvrage qu'il a relié est…*la vie de Pasteur* offert par sa mère lorsqu'il avait 14 ans !).Les journées qui lui sont consacrées sont le fruit d'un constat : les étudiants en science n'ont qu'une connaissance très parcellaire de l'histoire de leur discipline. L'idée est donc de leur donner envie de s'y intéresser. Il s'agit aussi de montrer différentes facettes de la science en invitant des personnalités d'horizons multiples, des historiens des sciences, des philosophes ou des scientifiques.

- Des réunions sont prévues avec le responsable **Liaison-Arts-Bourgogne** (régions liées à Région Bourgogne-France-Comté) et responsable Alliance FORTHEM (universités des régions liées : uB,

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le 10/12/2020
ID : 039-200045706-20201201-DEL_2020_11-DE

Mayence, Opole… et autres universités) pour préparer événements internationaux entre étudiants des universités et bicentenaire. L'Université d'Opole (sud Pologne) a déjà répondu très favorablement.

- Les **centres pilotes la Main à la Pâte** se réunissent chaque année en avril et en novembre. Cette assemblée pourrait se tenir à Dole **en avril 2022**. Le sujet sera abordé avec Didier Roux en mai 2020.

- Daniel Raichvarg a suggéré aux Editions Thierry Marchaisse d'ajouter dans leur collection ***Lettres à*** un tome consacré à Louis Pasteur. L'ouvrage rédigé sous la direction de Jean-Marc Levy-Leblond et de Daniel Raichvarg réunira des lettres rédigées par une vingtaine de personnalités contemporaines susceptibles d'apporter des touches de couleur inédites au portrait du savant. Une première réunion de travail se tient le 5 mars 2020.

3 – Le service pédagogique

La main à la pâte

Un comité de pilotage composé des Conseillers Académiques Sciences et Techniques des Académies de Dijon et de Besançon, d'un représentant de la fondation la Main à la Pâte, des professeurs détachés du centre pilote, de représentants du monde enseignant (IEN du Jura, Centre Départemental de Ressources scientifiques (CDRS) de Dijon, de la responsable du service pédagogique de l'Atelier Pasteur et de la Directrice de l'EPCC Terre de Louis Pasteur s'est réuni le 10 janvier 2020.
Ce comité a retenu la nécessité d'envisager des projets à l'échelle d'une circonscription ou d'un territoire identifiés avec l'aide des tutelles pour l'année 2020/2021 pour éviter les projets trop ponctuels et dispersés. Il s'agira aussi d'avancer sur l'inventaire du matériel à disposition (Atelier Pasteur, Inspection) pour communication aux écoles. Enfin il sera nécessaire d'approfondir les relations avec les Universités pour les deux académies.
Un second comité se réunira en juin 2020.

Travaux réalisés par les classes

Le travail de fond réalisé par le service pédagogique se poursuit auprès des classes de Dole, du Grand Dole et de Jura Nord. Côté Arbois, les classes profiteront en 2020 du dispositif « ***la classe l'œuvre »*** autour de la céramique de Max Claudet. La céramiste Virginie Blanchard de la Chapelle-sur-Furieuse interviendra auprès des élèves pour compléter l'approche historique et patrimoniale donnée par les médiatrices. Le travail réalisé par les élèves sera présenté lors de la nuit des musées à Arbois le 16 mai 2020.
Le service pédagogique assure l'adéquation des propositions entre les attentes des collectivités et celles de l'Éducation nationale. Les temps d'apprentissage dans les classes toujours contraints, imposent d'adapter la proposition scientifique pour qu'elle ne soit pas refusée ou qu'elle ne se retrouve pas en concurrence avec d'autres propositions, artistiques notamment.
Les médiatrices de l'EPCC veillent à ce que leur réseau professionnel reste actif, pour qu'il ne dépérisse pas et ne perde pas de son efficacité. Les agents gardent à l'esprit l'utilité future de ce travail quotidien qui leur permet de garder un contact privilégié avec les écoles.
Les projets sont construits en étroite collaboration avec les professeurs. Toutes les classes encadrées font l'objet d'un suivi spécifique par une fiche navette qui indique les attentes des professeurs exprimées lors du premier contact, le projet construit en collaboration avec les médiatrices, les bilans des séances effectuées par la classe. Ainsi tout au long du parcours, grâce à ce document de communication essentiel, les différents intervenants peuvent évaluer la progression des élèves et adapter leur intervention. A la suite de la restitution par les élèves, les professeurs sont invités à remplir un questionnaire pour évaluer le service.

4- Projet d'investissement : agent conversationnel

L'agent conversationnel est un projet numérique innovant utilisant l'intelligence artificielle.
Il s'agit de créer un dispositif autonome et mobile susceptible d'attirer la curiosité autour de l'œuvre de Louis Pasteur. Ce dispositif pourrait être installé dans le périmètre des maisons (passage de l'abreuvoir, buste église St Just) et un dispositif mobile pourrait être utilisé sur les actions de promotion par l'EPCC ou ses partenaires touristiques (Hello Dole / Cœur du Jura).

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le 10/12/2020
ID : 039-200045706-20201201-DEL_2020_11-DE

L'agent conversationnel consiste en un dispositif numérique vocal interfacé avec le buste de Louis Pasteur, afin de permettre aux publics d'établir en toute autonomie un dialogue audio avec la statue et le "personnage virtuel".
La base de données sera alimentée par l'EPCC en plusieurs langues.
D'un point de vue scientifique, les données utilisées sont issues de l'ouvrage de Patrice Debré, membre de l'Académie Nationale de Médecine, *Louis Pasteur*.
L'implantation de l'agent conversationnel fait l'objet d'une réflexion stratégique en collaboration avec l'office du tourisme Dole tourisme-Hello Dole. Comme le dispositif est destiné à attirer dans les maisons un public le plus large possible (dont ceux qui passent devant le lieu sans intention d'y rentrer *a priori*), son emplacement idéal est à l'extérieur de la maison, dans un rayon plus ou moins proche.
La recherche de cet emplacement désigne le buste de Pasteur, situé passage de l'abreuvoir. Le dispositif serait donc installé sur le domaine public ce qui impose certaines précautions et des dépenses supplémentaires pour protéger le dispositif, éviter les nuisances sonores pour les riverains et pour mettre en valeur l'agent conversationnel par une scénographie adaptée.
Ces aménagements n'ont pas été prévus initialement dans la délibération du 29 novembre 2019 et leur prise en compte impose de revoir l'enveloppe budgétaire consacrée au projet à la hausse. **L'enveloppe prévue estimée initialement à 30 000 €, serait augmentée à39 000 €.**
L'EPCC se rapprochera très prochainement des services de la ville pour obtenir les autorisations nécessaires.
Ce système d'IA peut jouer le rôle de guide touristique à l'époque contemporaine. Sa conception se veut évolutive : l'IA pourra intégrer des compétences sur d'autres thématiques ou d'autres langues. Ainsi le projet permet aux partenaires touristiques naturels des maisons, les offices du tourisme Dole tourisme- Hello Dole et Cœur du Jura de pouvoir s'associer au fil de l'eau à ce projet.
En effet le système d'IA propose un intérêt touristique véritable, valeur ajoutée au visiteur en séjour. Les offices de tourisme de Dole et de Cœur du Jura seront associés étroitement au projet et pourront opérer un cofinancement spécifique.
Une consultation a été lancée le 10 février 2020.
L'IA devrait faire l'objet d'un lancement presse début juin 2020.

5- Une piste de travail pour un éventuel futur investissement: la micro-folie.

Le Ministère de la culture a confié le soin à la Villette de piloter le programme **Micro-folie** qui veut une dissémination culturelle sur tout le territoire.
Le projet Micro-Folie s'articule autour d'un Musée numérique en collaboration avec 12 établissements culturels nationaux fondateurs. En fonction du lieu choisi pour accueillir la Micro-Folie et du projet conçu pour et avec les habitants, plusieurs modules complémentaires peuvent compléter le Musée numérique : un FabLab, un espace de réalité virtuelle, une scène, une bibliothèque/ludothèque ou encore un espace de convivialité. L'objectif est de créer un espace multiple d'activités accessible et chaleureux.
La micro-folie pourrait être une piste pour développer l'attractivité de la maison de Dole en renforçant son côté connecté. Un contact est déjà pris avec le représentant régional du programme pour cerner dans quelle mesure ce projet pourrait être compatible avec le fonctionnement et les éventuels travaux prévus au musée.

6- Administration

Ressources humaines de l'EPCC

Les ressources humaines sont à niveau constant.
Un agent en contrat à durée déterminée ayant terminé son contrat au 31 décembre 2019 n'a pas souhaité poursuivre en 2020, considérant que le rythme de travail annualisé et le temps partiel à 60% peu rémunérateur était incompatible avec sa vie familiale. Un autre agent l'a remplacé depuis le 1er février à Arbois.
Une médiatrice scientifique de l'Atelier a été intégrée à la fonction publique territoriale au 1er janvier 2020 et devra suivre 10 jours de formation relatifs à cette intégration.
Le départ programmé d'un des agents à la retraite impose d'organiser le recrutement d'un rédacteur ou d'un adjoint administratif pour le 1er décembre 2020.

Diagnostic de l'espace numérique et gestion du parc informatique

La dématérialisation des pièces menées avec le soutien sans faille des services du Département du Jura est achevée tant pour les pièces comptables que pour les actes administratifs.
Les délibérations du Conseil d'administration sont consultables sur notre site en suivant ce lien :
http://www.terredelouispasteur.fr/textes-importants/2/

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le 10/12/2020
ID : 039-200045706-20201201-DEL_2020_11-DE

Le partage des fichiers numériques doit être amélioré. Les installations informatiques et leurs supports électriques doivent être normalisés et sécurisés de façon à répondre aux normes de protection contre l'incendie, à la protection des données et à l'amélioration du travail collectif des agents malgré l'éclatement sur trois sites. Un diagnostic permettra prochainement d'avoir une véritable stratégie de gestion et d'évolution du parc, adaptée à nos besoins et à nos moyens.

M. BRUNIAUX informe que la Société Nationale de Médecine a le projet de programmer une journée jurassienne en 2022/2023.

Mme COSSART insiste sur la nécessité de réunir le conseil scientifique de l'EPCC dirigé par M. SCHWARTZ pour construire le programme scientifique et culturel du bicentenaire. Il faut que scientifiquement il y ait une réflexion sur les grandes avancées scientifiques et ne pas confondre évènementiel et science.
M. SCHWARTZ approuve.

A la majorité des voix, le programme scientifique et culturel est approuvé.
Délibération n°2020-05
POUR : 13 **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 1**

8 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 (Délibération n°2020-06)

Le budget primitif soumis au vote du Conseil d'administration a été élaboré afin d'assurer la gestion en année pleine des trois sites qui constituent l'établissement public à savoir les deux maisons Pasteur de Dole et d'Arbois, ainsi que l'Atelier Pasteur.
Les grands équilibres se réalisent à hauteur de **913 465 €** pour la section de fonctionnement et de **189 423 €** pour la section d'investissement.

S'agissant de la section de fonctionnement, les deux principaux chapitres de dépenses sont ceux afférent aux charges de personnel (012) et aux charges à caractère général (011).

Les charges de personnel ont été évaluées sur la base des effectifs en poste courant décembre, auxquels s'ajoute le recrutement au 1er décembre 2020 d'un rédacteur territorial.
Outre quelques arrondis, la prévision s'établit à **395 800 €** et intègre une provision de 35 000 € pour dépenses exceptionnelles.

La prévision relative aux charges à caractère général s'établit à 269 100 €.Elle est calibrée pour que l'E.P.C.C. soit en mesure de prendre en charge :

- les frais de fonctionnement des trois structures existantes sur une année pleine (petit entretien au sein des bâtiments, entretien du jardin d'Arbois, interventions diverses, fluides, assurances, ménage, maintenance, fournitures).
- la politique de communication sous diverses formes (Annonces, fêtes et cérémonies, catalogues et impressions, etc. pour un volume global de 27 200 €),
- la politique d'animation scientifique et culturelle (dont 20 000 € pour les expositions temporaires, 6 800 € pour les intervenants spectacles) ;
- l'approvisionnement de la boutique pour 30 000 € ;
- les nombreux déplacements intersites, les interventions en extérieur pour l'Atelier (écoles, participations à diverses manifestations sur le Jura et le Doubs) pour un volume global de 10 000€
- le centre pilote la main à la pâte pour 2 000 €
- une ligne dite de « dépenses imprévues » de 35 000 €.

S'agissant de la section d'investissement, le budget prévoit de consacrer
124 769 € sont en réserve pour des projets ultérieurs.
44 800 € à la réalisation d'un projet d'Intelligence Artificielle à Dole et à Arbois (39 000 €)

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le 10/12/2020
ID : 039-200045706-20201201-DEL_2020_11-DE

3 000 € à l'acquisition de mobilier pour la maison natale de Dole (parasols, mobilier boutique)
3 000 € pour achat microscope Atelier pédagogique

Le reste des crédits d'investissement est ventilé afin de répondre à d'éventuels besoins en matériel (du type mobilier, matériel informatique et mise en place d'un système de vidéosurveillance de nuit connectée à une société spécialisée).

Concernant les recettes, l'équilibre du projet soumis à votre approbation repose sur :

- la reprise des résultats antérieurs (340 268 € en fonctionnement et **20 856,83** € en investissement ;
- les produits des visites et des boutiques (200 000 €) ;
- la subvention de la région Bourgogne Franche-Comté, accordée pour le projet de d'Intelligence Artificielle (15 000 €).

Tout ceci repose également sur les contributions des membres. Celles-ci sont prévues au présent budget primitif 2019 comme suit et feront l'objet de conventions financières particulières :

- Conseil départemental : 120 000 €
- Ville de Dole : 120 000 €
- Ville d'Arbois : 20 000 €
- Grand Dole : 15 000 €
- Arbois Poligny Salins, Cœur du Jura : 20 000 €
- Académie des sciences : 50 000 €

Sont aussi prises en compte la reconduction de:

- la subvention de la région pour la fête de la science : 7 000€
- la subvention de Jura Nord pour l'Atelier (sur projets): 3 700€

M. FICHERE indique que le budget prévisionnel n'est pas lisible et qu'il faudrait présenter autrement sans intégrer les excédents. Il est difficile de voter un budget où certains postes sont gonflés par les résultats de l'année précédente.

Les administrateurs des collectivités territoriales indiquent que les contributions sont votées à niveau constant pour 2020. A l'unanimité les élus des collectivités territoriales rappellent que le montant des subventions n'est pas remis en cause, même si le compte administratif dégage des excédents.

Mme MOREL indique que 124 769 € sont en réserve pour des projets ultérieurs et notamment le bicentenaire.
Mme COSSART s'interroge sur les capacités financières de l'Académie des sciences à verser sa contribution.

Mme BATHOULOT regrette que le Département ait baissé sa subvention initiale

A la majorité des voix, le budget prévisionnel 2020 est approuvé.
Délibération n°2020-06
POUR : 13 **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 1**

Mme BARTHOULOT quitte l'assemblée à 15h. Le nombre de présents est dès lors de 11 et le nombre de votants de 12. Le quorum étant respecté, le Conseil d'administration se poursuit.

8 -1 MODIFICATION DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE DEDIEE A L'AGENT

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le 10/12/2020
ID : 039-200045706-20201201-DEL_2020_11-DE

CONVERSATIONNEL (Délibération n°2020-07)

Vu la délibération prise par le Conseil d'Administration de l'EPCC Terre de Louis Pasteur 2019-16 du 29 novembre 2020, il convient de prendre une nouvelle délibération concernant le projet Intelligence Artificielle afin d'en modifier son contour budgétaire et de l'adapter au nouveaux besoins multilingues.

Rappel sur le projet :
L'EPCC Terre de Louis Pasteur, soucieux de développer l'attractivité touristique des sites dont il a la gestion, souhaite établir une candidature à une aide proposée par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, pour la Maison natale de Pasteur à Dole et la Maison laboratoire à Arbois.
Dans le cadre de ce dossier, l'EPCC envisage de doter les Maisons de Louis Pasteur d'un dispositif numérique innovant susceptible de rehausser l'attractivité touristique du site et de répondre aux nouveaux besoins du tourisme expérientiel.
L'objectif est de proposer une offre adaptée au public en quête d'approches inédites en lien avec les nouvelles technologies.
Il est prévu de créer un dispositif numérique susceptible de susciter la curiosité sur les Maisons patrimoniales de Pasteur dans le Jura.
Il s'agira de créer un agent conversationnel dissimulé dans un buste du savant. Ce « robot conversationnel » vocal, interfacé avec le buste de Louis Pasteur permettra aux publics d'établir en toute autonomie un dialogue « intelligent » avec la statue et le personnage virtuel du savant, en s'appuyant sur une intelligence artificielle dument documentée sur Pasteur et le Jura.
Adapté aux visiteurs individuels ou aux groupes, ce dispositif ludique permettra de susciter la curiosité et l'intérêt scientifique sur les maisons patrimoniales.
Ce dispositif d'appel sera installé à l'intérieur ou à l'extérieur de chacune des maisons du savant. Ce dispositif pourra ponctuellement être nomade pour effectuer des actions de promotion.
Le coût annuel de la maintenance est estimé à 2 000€
L'ensemble du projet est éligible à une subvention du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté.

L'intérêt touristique de cet agent est véritable et apportera une valeur ajoutée au visiteur en séjour. Pour cela, les langues proposées et les thématiques devront être élargies.
Aussi les offices de tourisme de Dole et de Cœur du Jura seront associés étroitement au projet et pourront opérer un cofinancement spécifique.
Ainsi le plan de financement prévisionnel du projet est-il modifié comme suit :

Nature des dépenses	Montant prévisionnel TTC
Définition base de connaissances	1 800
Extraction des thématiques	10 200
Entrainement AI	6 000
Intégration physique	1 800
Box 2nd site	4 950
Aménagement muséographique	5 450
1 thème supplémentaire	3 400
3 langues supplémentaires	5 400
Total	39 000 €

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le 10/12/2020
ID : 039-200045706-20201201-DEL_2020_11-DE

L'EPCC assurera un autofinancement minimum de 15 000€. Une recherche de partenariat sera effectuée auprès des offices de tourisme de Dole et de Cœur du Jura.
Ce projet peut prétendre à des subventions du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté à concurrence de 50% du montant total TTC.

Afin de permettre la mise œuvre du projet, il est proposé de solliciter un financement du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Il est proposé au Conseil d'Administration de délibérer sur ce projet et plus précisément :
- d'approuver la mise en œuvre du projet de création d'un dispositif d'agents conversationnels à Dole et à Arbois
- d'approuver le plan de financement prévisionnel du projet
- d'autoriser la Directrice à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et solliciter l'aide régionale
- d'autoriser la Directrice à signer tout document se rapportant au projet.

Mme COSSART pose des réserves sur le contenu scientifique de cet outil

À l'unanimité, la mise en œuvre du projet de création d'un dispositif d'agents conversationnels à Dole et Arbois est approuvé.
À l'unanimité, le plan de financement est approuvé.
À l'unanimité, l'autorisation pour la Directrice de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional Bourgogne- Franche-Comté et solliciter l'aide régionale est approuvée.
À l'unanimité, l'autorisation pour la Directrice à signer tout document se rapportant au projet est approuvée.

Délibération n°2020-07
POUR : 12 **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 1**

9 PRIME EXCEPTIONNELLE (ne donnant pas lieu à un vote)

Le Président du Conseil d'administration, conscient de l'engagement des agents dans le bon fonctionnement de l'EPCC et dans l'amélioration des résultats de la structure, indique que **le principe d'une prime exceptionnelle a été acté.**
Cette prime exceptionnelle sera attribuée par le biais d'un complément indemnitaire aux agents de l'EPCC en poste au 1er janvier 2020.
Elle sera versée en une seule fois. Elle ne pourra excéder à 250€ net pour un temps complet.
Le budget primitif 2020 intègre l'enveloppe budgétaire pour ce complément indemnitaire.
L'attribution du complément indemnitaire impose une mise à jour du RIFSEEP.

10 MISE A JOUR RIFSEEP (Délibération n°2020-08)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article88,

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le 10/12/2020
ID : 039-200045706-20201201-DEL_2020_11-DE

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre1991 pris pour l'application du1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53du 26 janvier 1984,
Vu le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,
Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,
Vu la circulaire NOR:RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,
Vu les avis favorables du Comité Technique rendus le 24/01/2019 et le 7/11/2019 et le
Vu la délibération 2014-13 en date du 12 juin 2014 instaurant un régime indemnitaire, complétée par la délibération 2014-24 en date du 9 décembre 2014, par la délibération 2015-15 en date du 10 février 2015 et par la délibération 2019-11 en date du 29 novembre 2019 en vigueur dans l'EPCC Terre de Louis Pasteur,
Vu le tableau des effectifs,

Monsieur le Président expose qu'il convient de mettre à jour la délibération prise le 29/11/2019 au fur et à mesure des embauches et de la modification du tableau des effectifs de l'établissement :

Le nouveau régime indemnitaire se compose de deux éléments :
- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle,
- le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres décident d'instaurer dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) et le Complément Indemnitaire Annuel selon les modalités définies ci-après.

I.- Mise en place de l'IFSE

Cette indemnité est versée en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par les fonctionnaires. Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au regard des critères professionnels suivants :

- critère n°1 : fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
- critère n°2 : technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- critère n°3 : sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

A.- Les bénéficiaires

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) pourra être versée :

- aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,
- aux agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,
- aux agents tout statut confondu mis à disposition des collectivités dans le cadre de l'article 25 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le 10/12/2020
ID : 039-200045706-20201201-DEL_2020_11-DE

territoriale dès lors que la collectivité d'accueil l'a décidé.

B.- La détermination des groupes de fonctions et des montants maxi

Chaque part de l'I.F.S.E. correspond à un montant maximum fixé dans la limite des plafonds déterminés ci-dessous et applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Monsieur le Président arrêtera les montants individuels en tenant compte des critères déterminés pour chacun des groupes de fonctions constitués par catégorie.

Les critères suivants sont communs à tous les groupes de fonctions :

Respect de l'image de la collectivité- respect des usagers et des principes fondamentaux du service public - Confidentialité des informations et des documents détenus dans l'exercice des fonctions - Respect des relations professionnelles sans porter atteinte à l'honneur et à la vie privée des agents – Respect et discrétion dans les relations avec les partenaires institutionnels.

- **Catégories** A

- **Arrêté du 14 mai 2018 pris pour l'application des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 aux corps des conservateurs généraux des bibliothèques, des conservateurs des bibliothèques, des bibliothécaires, des bibliothécaires assistants spécialisés et des magasiniers des bibliothèques dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les attachés territoriaux de conservation du patrimoine** :

Attachés territoriaux de conservation du patrimoine		**Plafonds annuels maxima (correspondent aux plafonds réglementaires)**
Groupe de fonctions	**Emplois (à titre indicatif)**	
A1	*Non applicable*	36 210 €
A2	*Non applicable*	32 130 €
A3	*Responsable de structure*	25 500 €
A4	*Non applicable*	20 400 €

L'autorité territoriale arrêtera les montants individuels en tenant compte des critères suivants :

- **Groupe A3** : responsabilité juridique, management de niveau 2 (sur 3) ; expertise de niveau confirmé ; disponibilité importante ; technicité importante ; déplacements fréquents.

- **Catégories** B

- **Arrêté du 14 mai 2018 pris pour l'application des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 aux corps des conservateurs généraux des bibliothèques, des conservateurs des bibliothèques, des bibliothécaires, des bibliothécaires assistants spécialisés et des magasiniers des bibliothèques dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les assistants territoriaux de conservation du patrimoine :**

Assistants de conservation du patrimoine	**Plafonds annuels maxima (correspondent aux plafonds**

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le 10/12/2020
ID : 039-200045706-20201201-DEL_2020_11-DE

Groupe de fonctions	Emplois (à titre indicatif)	réglementaires)
B1	/ *Non applicable*	
B2	/ *Non applicable*	
B3	*Agent d'accueil*	14 650 €

- **Groupe C1** : expertise de niveau confirmé ; disponibilité et promotion des activités de l'établissement ; travail d'équipe important ; contact avec le public ; déplacements fréquents.
-
  -
  - **Arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application au corps interministériel des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les rédacteurs territoriaux.**
  -

Rédacteurs territoriaux		Plafonds annuels maxima (correspondent aux plafonds réglementaires)
Groupe de fonctions	**Emplois (à titre indicatif)**	
B1	*Non applicable*	17 480 €
B2	*Secrétaire administrative et comptable*	16 015 €
B3	*Non applicable*	14 650 €

L'autorité territoriale arrêtera les montants individuels en tenant compte des critères suivants :

- - **Groupe B1** : : Non applicable.
- - **Groupe B2** : polyvalence et disponibilité importante, compétence technique générale importante, comportement professionnelle et paraître important, travail d'équipe important.
- - **Groupe B3** : Non applicable.
-
- **Arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application aux membres du corps des assistants de service social des administrations de l'Etat rattachés au ministre de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat, dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les animateurs territoriaux.**
- -

Animateurs territoriaux		Plafonds annuels maxima (correspondent aux plafonds réglementaires)
Groupe de fonctions	**Emplois (à titre indicatif)**	
B1	*Non applicable*	
B2	*Non applicable*	
B3	*Médiateur scientifique*	14 650 €

-
- L'autorité territoriale arrêtera les montants individuels en tenant compte des critères suivants :
-
- - **Groupe B3** : polyvalence et disponibilité importante, expertise de niveau confirmée, promotion des activités de l'établissement, comportement professionnelle et paraître important, travail d'équipe important.

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le 10/12/2020
ID : 039-200045706-20201201-DEL_2020_11-DE

➢ **Catégories C**

– **Arrêté du 30 décembre 2016 pris pour l'application au corps des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints territoriaux du patrimoine :**

Adjoints du patrimoine		Plafonds annuels maxima (correspondent aux plafonds réglementaires)
Groupe de fonctions	**Emplois (à titre indicatif)**	
C1	*Agents d'accueil*	11 340 €
C2	/	10 800 €

- **Groupe C1** : expertise de niveau confirmé ; disponibilité et promotion des activités de l'établissement ; travail d'équipe important ; contact avec le public.
- **Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des adjoints administratifs des administrations dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints administratifs territoriaux.**

Adjoints administratifs territoriaux		Montant mini	Plafonds annuels maxima (correspondent aux plafonds réglementaires)
Groupe de fonctions	**Emplois (à titre indicatif)**		
C1	*Secrétaire administrative et comptable*	0 €	11 340 €
C2	*non applicable*	0 €	10 800 €

- L'autorité territoriale arrêtera les montants individuels en tenant compte des critères suivants :
  - Groupe C1 : expertise de niveau confirmé ; disponibilité et priorisation des dossiers ; respect des délais d'exécution ; discrétion importante ; travail d'équipe important.
  - Groupe C2 : non applicable à la collectivité.

Adjoints territoriaux d'animation		Montant mini	Plafonds annuels maxima (correspondent aux plafonds réglementaires)
Groupe de fonctions	**Emplois (à titre indicatif)**		
C1	*Coordinateur service pédagogique* *Médiateur scientifique*	0 €	11 340 €
C2	*non applicable*	0 €	10 800 €

- L'autorité territoriale arrêtera les montants individuels en tenant compte des critères suivants :
- Groupe C1 : expertise de niveau confirmé ; disponibilité et priorisation des dossiers ; respect des délais d'exécution ; discrétion importante ; travail d'équipe important.
- Groupe C2 : non applicable à la collectivité.

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le 10/12/2020
ID : 039-200045706-20201201-DEL_2020_11-DE

D.- Le réexamen du montant de l'I.F.S.E.

Le montant annuel attribué à l'agent fera l'objet d'un réexamen:

- En cas de changement de fonctions,
- Tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent
- pour les emplois fonctionnels, à l'issue de la première période de détachement.

E.- Périodicité de versement de l'I.F.S.E.

L'I.F.S.E. sera versée mensuellement ou annuellement aux agents concernés. Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

II.- Mise en place du complément indemnitaire (C.I.)

Le complément indemnitaire est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent.

A.- Les bénéficiaires du C.I.

Les bénéficiaires du complément indemnitaire sont les agents titulaires, stagiaires et contractuels à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

B.- La détermination des groupes de fonctions et des montants maxima du C.I.

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds fixés dans la limite des plafonds applicables à la Fonction Publique d'Etat. L'autorité territoriale arrêtera les montants individuels en tenant compte des critères d'évaluation définis par la délibération afférente à l'entretien professionnel. Ces montants ne sont pas reconductibles automatiquement d'une année sur l'autre, peuvent être compris entre 0 et 100 % du montant maximal.

La modulation de la part liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir
Ce coefficient sera déterminé à partir des résultats de l'évaluation professionnelle.
Le coefficient attribué sera revu annuellement à partir des résultats des entretiens d'évaluation.

Ce coefficient sera déterminé à partir des résultats de l'évaluation professionnelle selon les modalités suivantes :

- La manière de servir 10%
- Le respect des protocoles et des réglementations en vigueur 10%
- Les sujétions particulières liées au poste 10%
- Le supplément de travail fourni 10%
- Les remplacements effectués lors des absences du personnel 15%
- L'intérêt professionnel et le relationnel pour la commune 20%
- L'expérience professionnelle acquise et développée (formation…) 10%
- L'effort de participation à la vie de l'établissement 15%

		Plafonds annuels maxima (correspondent aux plafonds réglementaires)
Groupe de fonctions	**Emplois (à titre indicatif)**	

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le 10/12/2020
ID : 039-200045706-20201201-DEL_2020_11-DE

Attachés de conservation du patrimoine		
A3	*Responsable de structure*	4 500 €
Rédacteurs Territoriaux		
B3	*Secrétaire administrative et comptable*	1995 €
Animateurs Territoriaux		
B3	*Médiateurs scientifiques*	1995 €
Assistant de conservation du patrimoine		
B3	*médiateurs scientifiques et agent d'accueil*	1995 €
Adjoints du patrimoine		
C1	*agent d'accueil*	1 260 €
Adjoints territoriaux d'animation		
C1	*Coordinateur service pédagogique* *Médiateur scientifique*	1260 €
Adjoints administratifs territoriaux		
C1	*Secrétaire administrative et comptable*	1260 €

Les montants perçus par chaque agent au titre des deux parts de la prime sont fixés par arrêté individuel.

C -Périodicité de versement du CIA

Le CIA sera versé mensuellement ou annuellement aux agents concernés.

D.- Les modalités de maintien ou de suppression des primes

Conformément au décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat dans certaines situations de congés:

- Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption et le congé pour accident de service, les primes seront maintenues intégralement.
- En cas de maladie ordinaire, les primes suivront le sort du traitement. Aucun maintien de prime en cas de congé de longue maladie, de longue durée ou de grave maladie.

E.- Clause de revalorisation du régime indemnitaire

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le 10/12/2020
ID : 039-200045706-20201201-DEL_2020_11-DE

Les montants maxima évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires aux fonctionnaires de l'Etat.

III. - Les règles de cumul

L'I.F.S.E.et le C.I.sont exclusifs de tout autre régime indemnitaire de même nature.

Le R.I.F.S.E.E.P.ne pourra se cumuler avec:

- la prime de fonction et de résultats (PFR),
- l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.),
- l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.),
- l'indemnité d'exercice de missions des préfectures (I.E.M.P.),
- la prime de service et de rendement (P.S.R.),
- l'indemnité spécifique de service(I.S.S.),
- la prime de fonction informatique

L'I.F.S.E.est en revanche cumulable avec:

- l'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple: frais de déplacement),
- les dispositifs d'intéressement collectif,
- les indemnités différentielles complétant le traitement indiciaire et la GIPA
- les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes, …),
- la prime de responsabilité versée aux agents détachés sur emploi fonctionnel.

Compte tenu de l'impossibilité de cumuler l'indemnité de régie et l'IFSE, une surcote d'IFSE sera versée en complément de la part fonction d'IFSE.
Cette IFSE régie sera versée à l'agent régisseur dans les conditions de montant et selon les modalités de versement des délibérations et arrêtés en vigueur.
En cas d'évolution d'emploi (suppression ou modification de la régie), le montant de l'IFSE régie sera supprimé ou modifié.
L'attribution individuelle de l'I.F.S.E. et du C.I. (si la collectivité l'a mis en place) décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.

IV. - Date d'effet

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au **1er mars 2020**
Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

A l'unanimité des voix, la mise à jour du RIFSEEP est approuvée.
Délibération n°2020-08
POUR : 12 **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

11 AVANCEMENT DE GRADE DU RESPONSABLE DU SERVICE PEDAGOGIQUE (Délibération n°2020-08)

Une demande d'avancement de grade et une demande de promotion interne ont été proposées à la

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le 10/12/2020
ID : 039-200045706-20201201-DEL_2020_11-DE

Commission paritaire Administrative du 18 février 2020 pour la responsable du service pédagogique.

La CAP du 18 février 2020 s'est prononcée favorablement pour la promotion interne de l'agent.
Il est donc demandé au Conseil d'administration de confirmer cette promotion par :
- la suppression d'un poste d'adjoint-e principal-e d'animation 2e classe en charge de la coordination de l'Atelier Pasteur (service pédagogique de l'EPCC Terre de Louis Pasteur)
- la création d'un poste d'animateur-rice territorial-e catégorie B en charge de la coordination de l'Atelier Pasteur (service pédagogique de l'EPCC Terre de Louis Pasteur),

A l'unanimité des voix, la suppression d'un poste d'adjoint-e principal-e d'animation 2e classe en charge de la coordination de l'Atelier Pasteur est approuvée
A l'unanimité des voix, la création d'un poste d'animateur-rice territorial-e catégorie B en charge de la coordination de l'Atelier est approuvée.

Délibération n°2020-08
POUR : 12 **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

12 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU MARATHON PASTEUR (Délibération n°2020-09)

Pour la 4ème année consécutive, l'EPCC Terre de Louis Pasteur est partenaire du marathon Pays de Pasteur organisé par Dole Athlétique Club et a contribué en 2019 au financement de la manifestation par le versement d'une subvention d'un montant de 7500€.

Le DAC nous sollicite pour la reconduction de cette participation en 2020.

Mme SIMON et Mme GALLOT regrettent que la contribution de l'EPCC Terre de Louis Pasteur ne soit pas mieux valorisée lors de la remise des prix et que l'EPCC ne soit pas cité comme contributeur lors des cérémonies publiques. Outre les 7 500€, du personnel de l'EPCC est présent pour la remise des dossards à la Maison Natale et assure une animation à l'arrivée des coureurs. Mme GALLOT, chargée de représenter le président de l'EPCC ne pouvant être présent, a eu du mal à se faire reconnaître des organisateurs.

M. FICHERE et M. GAGNOUX rappellent que cette subvention est un choix des élus du Département et que ce sont à eux de représenter la structure. Mais ils reconnaissent qu'un effort de communication doit être fait pour que le représentant de l'EPCC, quel qu'il soit, ne passe pas inaperçu.

A la majorité des voix, la subvention au Marathon Pasteur est approuvée.
Délibération n°2020-09
POUR : 12 **CONTRE : 1** **ABSTENTION : 0**

M. le Président lève la séance à 15h30.

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le 10/12/2020
ID : 039-200045706-20201201-DEL_2020_11-DE

Date :	Le Président